

Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement	Période
Mardi	10h00-11h30	Sugiez	Toute l'année
Mardi	16h30-19h00	Lugnorre	Du 1er avril au 31 octobre
Mardi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre	Toute l'année
Jeudi	16h30-19h00	Sugiez	Du 1er avril au 31 octobre
Jeudi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Samedi	09h00-11h00	Lugnorre	Toute l'année
Samedi	13h30-15h30	Sugiez	Toute l'année
Déchets encombrants	Sugiez:	1 ^{er} samedi du mois	
	Lugnorre	3 ^{ème} samedi du mois	

*Le conseil communal ainsi que
l'administration vous souhaitent
un agréable printemps*

Commune-info No 7



Commune de Mont-Vully

Printemps 2019

Dans ce numéro :

Mot du syndic	2–3
Finances—comptes 2018	4–5
Acomptes d'impôts	6
Commission de la CATU	7
Remplacement d'une conduite d'eau potable	7
Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire et subvention communale	8
1 ^{er} mai et marché des écoles	9
Pédibus	9
Subvention communale pour les frais de transports	10
3 ^{ème} étape du Tour de Suisse	10
Déchetteries communales—coup de gueule	11
Pompiers—matinée de prévention	12
Slow Up	13
Carte d'identité et passeport	14
Action « coup de balai »	15
Abonnements CFF et LNM	16
70 ans de Vully tourisme	17
20 ans de la bibliothèque du Vully et concours	18–19



Commune de Mont-Vully
Route principale 65
1786 Nant
Tél. 026.673.90.40
Fax 026.673.90.49
E-mail: info@mont-vully.ch
Site: www.mont-vully.ch

Le mot du Syndic

Pour un Conseil communal en place, gérer une commune ne se limite pas uniquement à traiter les dossiers internes à la vie communale. Certes, il est primordial d'avoir une vision et des objectifs propres à sa collectivité mais il est très important d'être proactif dans la gouvernance des structures supra communales voire cantonales. De manière générale, toutes les dernières révisions de législations ont tendance à attribuer des compétences à des structures dites « régionales » à mi-chemin entre les communes et le canton. C'est une claire orientation vers une régionalisation de certains services qui sont gouvernés sous la forme « d'associations de communes ». Certaines de ces associations sont connues et fonctionnent depuis plusieurs années avec satisfaction. Comme le Cycle d'Orientation de la région Morat, l'alimentation en eaux de la basse Broye-Vully, la station de traitement des eaux usées de Montilier, qui deviendra STEP Seeland Sud, ou encore les soins à domicile Spitex, qui a dernièrement intégré le Réseau de santé du Lac. Cela ne s'arrête pas là puisque actuellement la révision de la loi sur l'ECAB chapitre 5, nommée ECALÉX remplacera la loi de 1964 sur la police du feu. Elle prévoit notamment une réorganisation de la défense incendie, une organisation opérationnelle de la région du Lac avec une gouvernance en association de communes. La révision de la loi sur la protection de la population va aussi dans le sens de la régionalisation avec la suppression des organes communaux de conduite en faveur de la PC cantonale organisée en 3 régions : Nord-Centre-Sud.

L'aménagement du territoire n'est pas en reste étant donné que dans l'application du Plan Directeur Cantonal il est attribué aux régions la compétence de mettre en place un système de gestion global des zones d'activités dans les districts respectifs. Cette tâche est actuellement assurée par l'Association des Communes du Lac pour notre région. Ces structures sont financées par les communes membres bénéficiant de ces services. Vous avez bien compris que l'époque où les communes fonctionnaient de manière autonome est bien révolue. C'est pour cette raison que si nous voulons défendre nos intérêts au mieux et être entendu, nous devons être proactifs dans ces différentes associations de communes. Actuellement notre Conseil communal est représenté dans la totalité des associations précitées, ce qui signifie beaucoup d'investissement qui n'est pas toujours visible de l'extérieur. Cet engagement est nécessaire pour la qualité de nos services et pour le bien-être de nos citoyens, et nous permet aussi de prendre nos responsabilités et de participer de manière active au développement de notre district du Lac et de la région.

Personnel communal

C'est avec beaucoup de plaisir qu'en date du 1^{er} mars nous avons accueilli notre nouveau responsable des services techniques M. Mickaël Parchet pour son entrée en fonction.

Ses tâches sont évidemment multiples mais les défis prioritaires fixés à court terme sont la reprise des dossiers en cours et la coordination entre les collaboratrices et les collaborateurs ainsi qu'avec les responsables des différents dicastères. Nous allons aussi saisir l'opportunité de la mise en place de ce nouveau poste pour amener quelques modifications d'organisation où cela s'avère nécessaire. Comme par exemple, le transfert du bureau de la police des constructions qui passera de l'administration en mains des services techniques.



Pour fêter ses 20 ans

la Bibliothèque du Palet Roulant de Mont-Vully organise un:

Concours d'écriture

Sujet : une aventure au Vully

Participation : toute personne âgée de 10 à 110 ans, max. 3 pages A4, Arial 12

Concours de dessin

Sujet : dessine ton Vully

Participation : tous les enfants en-dessous de 10 ans, 1 feuille A4

Dernier délai de remise du script en pdf par e-mail et du dessin directement à la bibliothèque : 31 juillet 2019

Annonce des résultats du concours et remise de prix lors de la fête d'anniversaire de la bibliothèque le

26 septembre 2019 dès 17h00

Pour toutes informations supplémentaires venez à la bibliothèque ou visitez-nous sur notre site internet : www.palet-roulant.ch - e-mail : palet-roulant@bluewin.ch

Rte Principale 69, 1786 Nant



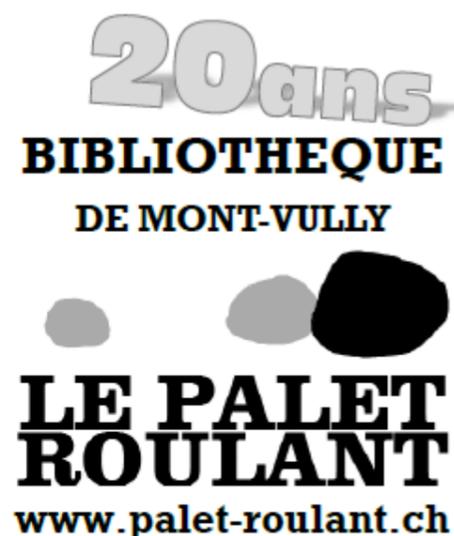
Nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre participation et de votre présence lors de la fête d'anniversaire le jeudi 26.9.19 dans nos locaux !!

Rte Principale 69, 1786 Nant-Vully, 026 673 10 10
à côté de l'école de Nant et de la maison communale
mail: palet-roulant@bluewin.ch

HORAIRES D'OUVERTURE :

le lundi: entre 17h00 et 19h30
le mardi et le jeudi: entre 15h00 et 17h00
durant toutes les vacances scolaires:
uniquement le lundi entre 17h00 et 19h30

Cotisation annuelle:
par famille Fr. 40.00
par adulte Fr. 20.00
par enfant Fr. 12.00



Petits et grands, amis de la lecture, venez emprunter les livres de notre bibliothèque,
un choix immense vous attend, toujours renouvelé :
les dernières parutions, les rentrées littéraires, les sujets chauds du moment
au total plus de 9000 livres



Pour les enfants (même tout-petits), les ados, les adultes

les histoires à raconter, à regarder, les premières lectures, les mangas
toutes sortes de romans
les biographies, les vécus, les documentaires

plus de 3500 BD pour adultes et enfants



Action lors de la journée mondiale du livre le 23 avril 2019

Emmène-moi avec toi ! Livre en voyage

La bibliothèque libère des livres qui seront posés sur environ 40 bancs publics dans notre Commune pour qu'ils trouvent de nouveaux lecteurs.

Concernant l'administration, on peut considérer que c'est l'année des grands changements étant donné que deux départs sont annoncés pour le mois de juin. Le premier était planifié puisqu'il s'agit du remplacement de notre secrétaire communal confirmé, M. Willy Ischi au profit de plus de bon temps. Pour le deuxième qui était moins prévisible, il s'agit de notre collaboratrice bien appréciée responsable du contrôle des habitants, Mme Sandrine Simonet pour des raisons de nouveaux horizons plus asiatiques.

C'est avec beaucoup de satisfaction que le Conseil communal a procédé à l'attribution des deux postes vacants. Le poste clé de responsable administratif de la commune a été confié à M. Frédéric Siffert, alors que celui de responsable de la facturation et des débiteurs a été confié à Mme Liliana Corucho. M. Siffert et Mme Corucho sont très motivés à relever ce nouveau défi en collaboration avec le Conseil communal. Nous leur souhaitons pleine satisfaction dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Pour le personnel en place nous pouvons compter sur les compétences de Mme Caroline Mettraux, responsable de la comptabilité ainsi que de celles de Mme Nathalie Bianchet qui reprend le contrôle des habitants, les impôts et la responsabilité de la formation de notre apprentie Mlle Sarah Cloux.

Remerciements

C'est avec beaucoup d'émotion que nous allons prendre congé de deux de nos fidèles collaborateurs et collaboratrices lors de la prochaine assemblée. Pour Willy Ischi tout a commencé en avril 1990 avec son engagement à l'administration du Haut-Vully avec la fonction de secrétaire communal. C'est dire qu'il a assisté à toutes les séances hebdomadaires du Conseil communal ou presque pendant 29 ans. Très engagé et professionnel dans sa fonction, il a su assurer des services irréprochables appréciés de toute la population. Très actif lors du projet de fusion, en 2016, il reprend la fonction de secrétaire communal de la commune de Mont-Vully, qu'il a assuré avec beaucoup de compétence jusqu'à aujourd'hui.

C'est en août 2007, que Sandrine Simonet a débuté son apprentissage au sein de l'administration communale du Haut-Vully. Son certificat en poche et ses compétences acquises, son engagement est confirmé auprès de cette même administration en 2010. De nature accueillante et toujours prête à rendre service, elle a su de manière irréprochable endosser la fonction d'accueil et du contrôle des habitants. Ses connaissances approfondies appuyées par une maturité ont aussi permis à l'administration de bénéficier de ses services en tant que formatrice des apprentis(e)s.

Nos vifs remerciements à Willy et Sandrine pour leur excellent travail et pour leur engagement sans compter au service de la population mais aussi pour leur état d'esprit objectif qui a permis un très bon fonctionnement de l'administration. Nous formulons tous nos meilleurs vœux pour leurs futures occupations et leur avenir.

Sandrine et Willy seront remerciés officiellement lors de l'assemblée communale.

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et travaillent dans un esprit objectif et constructif afin de participer au bon fonctionnement de notre commune. Un merci particulier à tout le personnel communal, aux membres de commissions et à mes collègues du Conseil.

Votre participation à la vie communale nous réjouit et je vous attends nombreux à Lugnorre le mardi 30 avril pour notre assemblée de printemps.

Pierre-André Burnier, Syndic

Le Conseil communal annonce un résultat positif de CHF 446'128.- pour le troisième bouclage des comptes de fonctionnement 2018 de la commune de Mont-Vully. Les charges de fonctionnement totalisent un montant de CHF 16'758'070.- alors que les produits se montent à CHF 17'204'198.-. Les amortissements s'élèvent à CHF 2'514'609.-. Ce résultat est supérieur au budget, mais nettement inférieur au résultat des comptes 2017. Les comptes 2017 reflètent encore quelques éléments extraordinaires dus à la fusion des communes, comme par exemple l'encaissement de l'aide financière pour la fusion des communes de CHF 666'400.-.

Globalement les charges ont bien été maîtrisées. Les comptes 2018 du dicastère des finances et impôts présentent un produit de CHF 9'824'812.- alors que le budget prévoyait CHF 10'688'361.-. Les rentrées des impôts réguliers sont plus basses que les pronostics. Les rentrées des impôts irréguliers, soit les impôts sur les gains immobiliers ainsi que les impôts sur les mutations immobilières sont plus élevées que les pronostics. Nous avons comptabilisé des amortissements supplémentaires par rapport au budget. Ceci explique principalement la différence du résultat du dicastère des finances et impôts par rapport au budget.

Au niveau des comptes d'investissements 2018, les charges se sont élevées à CHF 1'095'688.- alors que les recettes ont été encaissées pour CHF 568'275.-. Les investissements nets s'élèvent ainsi à CHF 527'413.-. Les principales charges d'investissements consenties en 2018 concernent les différents projets dans l'approvisionnement en eau et dans la protection des eaux ainsi que notre participation aux investissements annuels aux homes du réseau de santé du district du lac.

Au 31.12.2018, les dettes à moyen et à long terme s'élèvent à CHF 13'000'000.-. Les liquidités disponibles se montent à CHF 6'228'446.-. Le capital propre de la commune, après le report du bénéfice de CHF 446'128.-, s'élève à CHF 11'322'752.-.

Les investissements des prochaines années concernent principalement des investissements dans les routes, les places publiques, l'approvisionnement en eau, la protection des eaux, notre part aux investissements aux homes du réseau de santé du district du lac ainsi que nos investissements dans nos immeubles comme par exemple la rénovation de l'ancienne école de Sugiez. Ces investissements futurs seront effectués d'après les liquidités et le Conseil communal veillera à ce que la dette par habitant reste dans la moyenne de la dette par habitant des communes fribourgeoises. Les décisions finales des projets et des investissements futurs appartiennent à l'Assemblée communale lors de la présentation du budget annuel et des demandes d'autorisation d'investissements avec tout le détail y relatif.

Malgré la bonne santé financière de notre commune, le Conseil communal reste prudent dans ces pronostics. La commune doit supporter de plus en plus de charges supplémentaires imposées par le canton.

Andrea Ney, Conseillère communale



70 ANS DE VULLY TOURISME

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019

LA JORDILA, LUGNORRE

APERITIF DE BIENVENUE À 19H00
SOUPER FONDUE DÈS 20H15
AMBIANCE MUSICALE ET TOMBOLA

**INFORMATIONS
ET RÉSERVATIONS
AU 026 673 18 72
OU INFO@LEVULLY.CH**

Abonnements CFF et LNM

CFF

La commune de Mont-Vully met à disposition de ses citoyennes et citoyens 5 abonnements généraux CFF au prix de CHF 35.- pour les habitants de la commune de Mont-Vully (+ CHF 2.- si demande d'envoi par la poste)

CHF 40.- pour les habitants d'autres communes (+ CHF 5.- si demande d'envoi par la poste)

Pour les personnes non-domiciliées à la commune de Mont-Vully, les billets CFF peuvent être réservés uniquement 15 jours avant la date d'utilisation.

Les billets peuvent être réservés directement sur notre site internet en complétant le formulaire de pré-inscription. **Veillez noter que la commande n'est valable qu'après confirmation de notre part.**

En cas de perte, de vol ou de non-utilisation de la carte, l'utilisateur ne sera pas remboursé! Les cartes réservées et non retirées seront facturées!

Ces cartes journalières impersonnelles permettent à l'usager de voyager en deuxième classe une journée dans toute la Suisse en transports publics.

LNM

La commune met également à disposition de ses habitants, 2 cartes journalières pour l'utilisation des bateaux de la LNM. Elle permet au porteur de cette carte de voyager durant une journée avec ses propres enfants (de 0 à 16 ans, gratuit). Ces cartes sont disponibles à notre administration au prix de CHF 15.- par jour/carte.

Les cartes de bateau sont exclusivement réservées aux citoyens et citoyennes de la commune de Mont-Vully.

Les billets peuvent être réservés directement sur notre site internet en complétant le formulaire de pré-inscription. **Veillez noter que la commande n'est valable qu'après confirmation de notre part.**

L'administration communale



Commune de Mont-Vully - Comptes de fonctionnement 2018

en CHF	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'172'684	83'312	1'274'316	75'000	1'139'671	71'952
1 Ordre public	285'763	159'903	341'000	133'000	343'363	154'804
2 Enseignement et formation	4'011'719	104'448	4'170'362	100'500	3'777'612	95'234
3 Culte, culture et loisirs	355'060	18'066	394'500	16'000	537'191	18'500
4 Santé	1'039'749	-19	1'190'850	200	1'001'170	152
5 Affaires sociales	1'475'062	2'921	1'489'600	3'000	1'347'179	2'889
6 Transports et communications	1'564'162	225'025	1'851'284	218'640	1'592'903	280'783
7 Protection et aménagement environnement	2'530'969	2'527'832	2'341'823	2'235'934	2'390'311	2'347'376
8 Economie	190'071	125'067	95'786	5'000	106'029	6'162
9 Finances et impôts	4'132'831	13'957'643	2'995'089	13'683'450	4'085'238	14'994'309
Total	16'758'070	17'204'198	16'144'610	16'470'724	16'320'667	17'972'161
Résultat	446'128		326'114		1'651'494	

Commune de Mont-Vully - Comptes des investissements 2018

en CHF	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1 Ordre public	31'609	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	116'251	-	175'000	-	194'681	621'554
3 Culte, culture et loisirs	69'713	13'943	60'000	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-97'927	-
5 Affaires sociales	379'048	-	380'000	-	321'614	-
6 Transports et communications	52'266	-	20'000	-	142'047	-
7 Protection et aménagement environnement	421'134	553'865	1'348'000	300'000	694'659	382'745
8 Economie	7'260	-	-	-	70'776	-
9 Finances et impôts	18'407	467	820'000	-	1'092'511	59'714
Total	1'095'688	568'275	2'803'000	300'000	2'418'361	1'064'013
Résultat		527'413		2'503'000		1'354'348

Acomptes d'impôts 2019

Les acomptes d'impôts 2019 vont être générés et envoyés durant le courant du mois de mai. **Il est de la responsabilité du contribuable de vérifier la bonne réception des diverses factures communales, notamment les acomptes d'impôts. Nous vous prions de vous annoncer le plus rapidement possible auprès du bureau communal s'il s'avère que vous ne les avez pas reçus dans les délais impartis.**

Vous pouvez payer vos acomptes soit :

- par tranches de juin 2019 à février 2020 (tranches d'acomptes 1 à 9 avec les montants les plus faibles),
- soit en une fois avec escompte à la fin du mois de juin (acompte avec le montant le plus élevé)

Dans le cas d'une cote estimée inférieure à la réalité, veuillez nous en informer au plus vite afin de recalculer de nouvelles tranches d'impôts avec la cote souhaitée.

Le bulletin intitulé « acompte volontaire » est à utiliser si vous estimez que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que le montant des acomptes reçus. Ce bulletin peut être utilisé jusqu'au terme général d'échéance à savoir : 30.05.2020.

Veillez également prendre note que le non-respect des délais de paiement figurants sur les bulletins provoquera un calcul d'intérêts de retard qui vous sera facturé sur votre décompte.

Les bulletins d'acomptes sont codés uniquement pour les impôts 2019, si vous faites vos paiements par internet, utilisez le numéro de référence figurant sur les BVR reçus. La référence change d'une année fiscale à l'autre.

Le décompte final vous sera envoyé lorsque nous serons en possession de l'avis de taxation qui sera établi dans le courant de l'année 2020 par le Service cantonal des contributions de Fribourg.

En cas de doute, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'administration communale

Action coup de balai



Une action « coup de balai » est mise sur pied chaque année, autour de la thématique des déchets. C'est le Service de l'environnement du canton de Fribourg qui patronne ce projet, qui met à disposition du matériel publicitaire et qui définit le concept général.

Cette année le cercle scolaire du Vully a participé à cette action par le biais de divers projets ponctuels du 5 avril au 12 avril 2019. Les enfants ont bien joué le jeu et chacun a pu contribuer à la réussite de cette action.

La sensibilisation des enfants envers la problématique de la gestion des déchets est importante et le Conseil communal remercie le cercle scolaire pour les activités développées à l'occasion de cette journée particulière.

Anne-Claude Javet, Conseillère communale



Zoo des déchets de l'école enfantine



Peindre des poubelles



Plantations



Carte d'identité et passeport

Pour établir une carte d'identité ou renouveler votre ancienne carte, la demande doit être faite personnellement auprès du contrôle des habitants.

Nous vous rappelons de toujours bien vérifier la validité de vos pièces d'identité (passeport/carte d'identité) quelques semaines avant de partir en vacances, afin d'éviter toutes mauvaises surprises.

La signature des enfants est demandée dès 7 ans et la taille dès 14 ans.

Veillez noter que le délai légal de livraison est de 10 jours ouvrables. Ce document est envoyé en pli recommandé à votre domicile.

Photo

Il n'est plus nécessaire de venir avec une photo, celle-ci sera faite directement à notre administration. (Pour les bébés de moins de 2 ans, nous vous conseillons de vous rendre auprès d'un photographe professionnel). Vous avez encore la possibilité de vous munir d'une photo en respectant les normes en vigueur.

Carte d'identité échue

Lors du dépôt de la demande, l'ancien document d'identité doit absolument être présenté pour permettre son annulation. Aucun document d'identité ne sera délivré si l'ancien n'a pas été au préalable annulé.

En cas de perte / vol

En cas de perte ou de vol de la carte d'identité: vous devez l'annoncer auprès de la Police cantonale et nous présenter l'avis de perte ou de vol qui a été établi.

Commande de cartes d'identité pour les enfants mineurs

Pour établir une nouvelle carte d'identité, les parents sont priés de se présenter au bureau communal avec leur enfant. Veuillez prendre note des informations suivantes:

Parents mariés:

un seul parent peut se présenter et commander la pièce d'identité

Parents séparés ou non mariés:

Compléter la déclaration d'accord

Parents divorcés:

Jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale. Si conjointe, la présence des deux parents ou une procuration est demandée.

Demande combinée: passeport biométrique et carte d'identité

La demande de carte d'identité seule est disponible à l'administration communale. Si vous désirez faire une demande combinée passeport et carte d'identité, vous devez vous adresser directement auprès du Service de la population à Granges-Paccot.



Nomination d'un nouveau membre de la commission d'aménagement du territoire et d'urbanisme « CATU »

La commission d'aménagement est constituée de 7 membres et d'un secrétaire. Actuellement une place est vacante au sein de ladite commission. Son secrétariat est et sera assuré jusqu'en juin par notre secrétaire communal M. Willy Ischi.

Dès juillet, lors de son départ en retraite cette fonction sera assurée par le nouveau responsable des services techniques communal M. Mickaël Parchet. Afin de bénéficier des compétences et de toute l'expérience acquises surtout sur le secteur du Haut-Vully dans le dossier de la révision du PAL et du chemin pédestre, le Conseil communal vous propose de nommer M. Willy Ischi comme membre de la CATU.

Pierre-André Burnier
Responsable de l'aménagement du territoire

Remplacement d'une conduite d'eau potable – demande d'investissement

La conduite d'eau potable entre la route du Pré-du-Pont (à la hauteur Pré-du-Pont 19) et le canal de la Broye doit être remplacée. Elle a été construite dans la seconde moitié des années 70 et souffre d'une qualité de matériaux précaires. Elle a par ailleurs déjà cédé à plusieurs reprises.

Pour pouvoir profiter des synergies de chantier, le conseil communal envisage d'exécuter ces travaux en même temps que la réfection du trottoir de la route de Pré-du-Pont au début du mois de mai.

Le montant de cet investissement s'élève à CHF 120'000.-.

Ralph Erhart, Conseiller communal

Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Des discussions entre l'association du Pavillon du Vully et la commune sont engagées depuis 2016 pour la reprise de l'accueil extrascolaire. Conscient de son rôle dans ce domaine, le conseil communal a décidé de reprendre l'accueil extrascolaire dès le 1^{er} janvier 2019. Dès sa création, la structure n'a pas cessé de se développer et accueille aujourd'hui jusqu'à 60 enfants certains midis.

La commune était déjà liée au Pavillon du Vully qui possédait son propre règlement, par une convention réglant la subvention accordée aux parents.

Du fait de la reprise par la commune, un règlement communal concernant l'accueil extrascolaire doit être adopté par l'assemblée. Il régit l'organisation ainsi que les conditions de fréquentation de l'accueil extrascolaire. La subvention est comme par le passé accordée aux familles selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents. Le tarif maximal est de CHF 120.- par jour sans les repas. Le montant maximal pour les repas se monte lui à CHF 10.- par jour.

En parallèle le règlement d'application communale relatif à l'Accueil extrascolaire, qui lui est accepté par le Conseil communal, sera établi.

Vous pouvez consulter l'entier du règlement sur le site internet de la commune.

Anne-Claude Javet, Conseillère communale

Subvention accueil extrafamilial

La commune de Mont-Vully verse aux crèches et accueils partenaires des contributions selon le revenu et la fortune des parents conformément à la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial. Ces dernières sont valables pour une année scolaire.

Si vous êtes intéressés par ce genre de subventions, nous vous prions de compléter la requête se trouvant soit sur notre site internet soit auprès de l'administration communale et de nous la retourner avec les annexes demandées.

Le tarif pour les enfants préscolaire ou à l'école enfantine sont confirmés par le service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) se basant sur le soutien financier du canton de Fribourg conformément à la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE).

En conséquence, les cotisations de la commune vous sont accordées dès que vous travaillez (concerne les deux personnes du ménage) pendant les heures de garde externes de votre(s) enfant(s).

La contribution communale sera directement versée à l'accueil extrafamilial. Ce dernier vous la déduira sur votre facture.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet. Toutefois, en cas de questions, l'administration communale reste à votre entière disposition.

L'administration communale



Anticiper l'effet des restrictions vous permettra d'éviter une situation désagréable ce jour-là.

Pour tous les utilisateurs de véhicules autres qu'autorisés, partez plus tôt et revenez plus tard ; sinon vous risquez d'être bloqués et de devoir modifier votre planification.

Avis à la Population

L'édition 2019 de cette manifestation se déroulera autour du lac de Morat le **dimanche 28 avril**.

Afin de pouvoir garantir la sécurité des habitants de la commune et des riverains proches du parcours, le Conseil communal a défini un périmètre de sécurité. Celui-ci est mis en place pour faciliter l'accès au service de sécurité sur l'ensemble du territoire de la commune. Nous sommes bien conscients que les mesures de restrictions proposées occasionneront quelques désagréments à la population, aux restaurants et commerces concernés.

Malgré cela, la notoriété toujours plus conséquente de ce Slow Up nous oblige à intensifier nos efforts pour garantir le libre accès aux abords du parcours. Imaginez simplement un incendie ou un accident grave dans les villages de Môtier, Praz ou autre et ces conséquences en cas d'impossibilité d'accès !

Un balisage sera mis en place dès 8h le matin et les routes resteront fermées de 9h30 à 17h30. Seuls les titulaires d'un laissez-passer et les services d'intervention pourront utiliser, en cas de nécessité, ces accès.

Transports publics

la ligne de bus 530 Kerzers – Sugiez – Luqnorre ne sera pas desservie le dimanche 28 avril 2019 pour cause de fermeture des routes.

Nous vous remercions de prendre les dispositions adéquates face à cette situation et de respecter les restrictions qui seront mises en place.

Passez une excellente manifestation !

Le Conseil communal

Invitation aux citoyens,nes

La commune de Mont-Vully vous invite à participer à une matinée de prévention au local pompier de Lugnorre (déchetterie)

samedi 18 mai 2019 de 10h à 12h

Venez appréhender et maîtriser un feu



Initiation à l'utilisation

- ⇒ d'extincteurs
- ⇒ d'une couverture feu

Démonstration de feu d'huile

Merci de respecter les consignes de sécurité mises en place.



⇒ **Initiation à l'utilisation d'un défibrillateur et massage cardiaque**



Présentation de quelques vieux « Tacots »

qui font la fierté de leur propriétaire.

Dès 10h30 et ce jusqu'à 12h30 :

Agape et apéro vous seront offerts en toute simplicité.

Le Conseil communal

Cercle scolaire du Vully

Chants du 1^{er} mai

Les élèves de 1^{er} à 8^{em} passeront chanter durant la matinée du mercredi **1^{er} mai**, dans vos maisons et/ou vos quartiers. Cette coutume fribourgeoise consiste à donner quelques sous aux chanteurs suite à leur prestation.

L'argent récolté par les classes servira au financement des camps et des sorties culturelles.



Marché d'été

Le vendredi 14 juin 2019 dès 17h00 aura lieu notre marché d'été autour de l'école de Nant. Les enseignants, les élèves de l'école primaire et la commission scolaire vous proposent une kermesse : jeux, bricolages et divers stands se côtoieront afin de vous divertir et vous régaler. L'argent récolté servira à financer les camps et les sorties culturelles.



La Commission scolaire

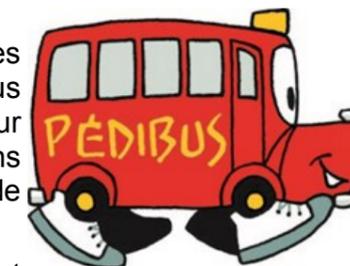
Le Pédibus, c'est tout simple, ça marche comme un vrai bus

Le Pédibus est une solution originale qui simplifie la vie des parents. Il contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Les enfants ont du plaisir à marcher avec leurs copains et ils intègrent petit à petit les règles de sécurité et de comportement.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins; ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leur disponibilité. Le Pédibus peut prendre en charge tous ou une partie des trajets. Des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais. Le Pédibus contribue aussi à créer des liens dans les quartiers.

Sécurité, santé, convivialité... et gain de temps pour les parents !

L'Association des parents du Vully (APAV) vous informe et vous soutient pour créer une ligne dans votre quartier.



Subvention communale pour les frais de transports

Les étudiant(e)s et apprenti(e)s de la commune de Mont-Vully ont la possibilité de demander un soutien financier aux frais de transports publics. Pour cela, veuillez compléter la requête se trouvant soit sur notre site internet soit auprès de l'administration communale et de nous la retourner avec les annexes demandées.

Conditions d'octroi

- Le requérant et le soutien légal doivent avoir leur domicile légal dans la commune depuis au moins une année
- Le bénéficiaire doit être âgé de 25 ans au maximum.
- Le requérant ou le soutien légal doit avoir personnellement la charge des frais de transports et ne pas déjà être au bénéfice d'une subvention sous forme de bourse d'étude ou autre.
- L'obligation de communiquer immédiatement tout changement de conditions de contrat.
- La participation financière de la commune se monte à 50% des frais de transports publics mais au maximum CHF 500.- par année scolaire.
- La requête annuelle doit être présentée dans le courant de l'année scolaire. Pour les universités et hautes écoles, les attestations de printemps et automnes doivent être présentées pour l'attribution d'une subvention complète. Le cas échéant, si uniquement une attestation semestrielle est présentée, le requérant se verra attribuer la moitié de la subvention accordée.

L'administration communale

Tour de Suisse 2019

Le Tour de Suisse est une course cycliste sur route. Depuis sa création en 1933, cette épreuve sportive a été remportée 23 x par un Suisse, dont le dernier vainqueur était Fabian Cancellara, en 2009.

Le lundi 17 juin 2019, la 83^{ème} édition du Tour de Suisse passera dans notre commune.

La caravane du Tour empruntera la route cantonale de Guévaux en direction de Sugiez, pour atteindre l'arrivée à Morat, prévue entre 17h00 et 17h30.

Il est donc à prévoir que le passage des coureurs aura lieu entre 16h00 et 17h30.

Nous vous demandons de ne pas emprunter ce secteur durant ces horaires, et de tout simplement profiter de cet événement.

Nous vous remercions pour votre compréhension et souhaitons bon accueil au Tour de Suisse.

Michel Droz, Conseiller communal

« Coup de gueule » aux utilisateurs irrespectueux des déchetteries

Le recyclage des déchets nous concerne tous. C'est une affaire de conscience.

La conscience n'est pas qu'une affaire de fibre écologique, mais est valable dans bien d'autres domaines.

La commune fait en sorte que vous soyez le plus en sécurité et le mieux renseigné quant au mode de fonctionnement de nos déchetteries. Par ailleurs, un projet d'amélioration de signalétique est un cours de réalisation.

Un constat à ce jour nous permet de ressortir que quelques usagés utilisent les déchetteries de manière insatisfaisante. Nous tenons à remercier le 95 % des personnes qui appliquent correctement les règles établies et ceci avec courtoisie. 

Quant au 5 % des personnes restantes, veuillez prendre conscience de vos actes:  La personne préposée aux déchetteries se tient volontiers à votre disposition pour vous orienter quant à l'application du règlement y relatif. Sachez que cette personne a le mandat du Conseil communal pour faire appliquer les directives. Veuillez s'il vous plaît ne pas vous en prendre à cette personne, elle mérite le respect et il n'est pas admissible qu'elle subisse des agressions des récalcitrants.

Un formulaire est à disposition pour vos remarques dans les 2 déchetteries communales. Si vous avez des mécontentements ou que vous avez des propositions objectives à émettre, c'est avec plaisir que nous en tiendrons compte.

Un conseil pratique, écologique et économiquement favorable : ne produisez pas les déchets du type de récolte que vous contestez. Tout le monde à y gagner.

Merci de votre prise de conscience et que les moments passés dans nos déchetteries soient conviviaux.

Quelques rappels au vu des derniers constats

Bennes /compacteurs de Lugnorre et Sugiez

Les compacteurs sont des éléments mécaniques et peuvent tomber en panne . Si cela s'avère le cas, nous vous prions de reprendre vos déchets à la maison. En effet, les dépôts devant les compacteurs sont strictement interdits. Merci de votre compréhension et éthique !

Dépose sauvage de déchets urbains ou organiques

Les dépôts de déchets dans la nature sont des problèmes récurrents. A certaines occasions l'infraction est encore complétée par une infraction d'interdiction de circuler :

Jusqu'où certaines personnes sont-elles prêtes à enfreindre les règles établies pour économiser quelques francs?

Dans tous les cas il est interdit de déposer vos déchets sur le domaine public selon l'article 10 alinéa 5 du règlement communal.

Les contrevenants sont passibles d'une amende pouvant atteindre les CHF 1'000.- et seront dénoncés aux autorités compétentes.

François Petter, Conseiller communal